

# STOP À LA CIGARETTE AVANT 18 ANS!

## TOUR DE VIS

Le Conseil fédéral veut interdire la vente de tabac aux mineurs sur tout le territoire.

### DE QUOI ON PARLE?

■ **PRÉVENTION** Les cantons sont libres d'interdire ou non la vente de cigarettes aux mineurs. Onze placent la limite à 16 ans, six à 18 ans, et neuf ne fixent pour l'heure aucune restriction. Berne aimerait unifier la pratique.

**A**ujourd'hui, un ado vaudois doit théoriquement attendre d'avoir 18 ans pour acheter des cigarettes dans son canton. Il lui suffit en revanche d'aller à Genève pour se payer de quoi fumer sans aucun problème. Si Vaud interdit la vente de tabac aux mineurs, au bout du lac Léman, ce commerce n'est soumis à aucune limite d'âge.

Le Conseil fédéral aimerait mettre fin à ces disparités. Il vient d'apporter son soutien à une motion de Ruth Humbel (PDC/AG), membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSP), qui demande que la Confédération impose le même âge limite de 18 ans à tous les cantons. «Les disparités actuelles donnent un très mauvais message de prévention, explique l'élue. Il faut tenir les adolescents éloignés de la cigarette le plus longtemps possible.» En 2010, 12% environ des jeunes de 15 ans fumaient quotidiennement. «Plus une personne commence à fumer tard, plus elle arrête vite», explique Jean-Charles Rielle (PS/GE). Membre de la CSSP et militant antitabac de longue date, il voit dans la motion de sa collègue un «excellent signal».

Au Parlement, la proposition de Ruth Humbel a de bonnes chances d'être acceptée, même si, dans le camp bourgeois libéral, quelques voix dénoncent le projet. «Il ne faut pas se transformer en talibans de la santé,



Anna Peiss/Corbis

critique Dominique Baettig (UDC/JU), membre lui aussi de la CSSP. Les jeunes sont informés des risques de la cigarette, inutile d'en interdire la vente.» Pour lui, une prohibition n'empêchera pas les mineurs de se procurer du tabac. Au contraire, cela pourrait même en renforcer l'attrait.

### CONSUMMATEURS AVERTIS

Les industriels du tabac, eux, se gardent bien de critiquer le souhait du Conseil fédéral. «C'est une très bonne



### «IL FAUDRAIT CARRÉMENT INTERDIRE LES AUTOMATES»

Verena El Fehri, directrice de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme

idée, affirme Sadi Brügger, porte-parole de Japan Tobacco International. Nous voulons des consommateurs adultes, informés et conscients des risques du tabagisme.» Chez British American Tobacco, on salue également le projet.

Le groupe possède en Suisse environ 8000 automates à cigarettes. 80% fonctionnent déjà avec une vérification de l'âge du consommateur. Ils sont réglés sur 16 ou 18 ans en fonction des législations canton-

## FACE AUX JEUNES FUMEURS, C'EST L'ORDRE DISPERSÉ

### NEUCHÂTEL PUISSANTS FABRICANTS

Un âge limite de vente du tabac, inexistant pour le moment, pourrait être introduit dans la loi sur la police du commerce, en révision. Une volonté du chimiste cantonal qui dit «ignorer pourquoi Neuchâtel n'a jamais légiféré à ce sujet. Peut-être la présence d'une production de cigarettes sur son territoire est à l'origine de cette timidité», note-t-il.

### GENÈVE FUMÉE PASSIVE

Le canton ne dispose d'aucune loi en la matière. Genève fonctionne plutôt selon le principe «une idée à la fois». Après avoir interdit en 2000 la publicité pour le tabac visible depuis le domaine public, l'Etat mise désormais sur la réduction de la fumée passive. Il pourrait néanmoins envisager d'interdire la vente aux mineurs si la motion était refusée à Berne.

### JURA UNE LOI EN PRÉPARATION

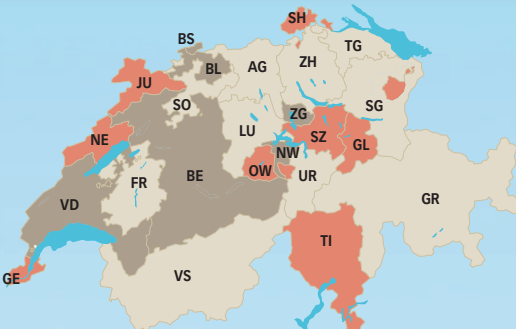
Le Jura ne dispose pour le moment d'aucune réglementation. Néanmoins, une loi visant à interdire la vente de tabac aux moins de 18 ans est en préparation et en passe d'entrer en vigueur (début de l'année prochaine). Elle fait suite à une motion déposée en 2009 par André Burri (PDC) et acceptée par le Parlement en mars 2010.

Le gouvernement était lui-même favorable, estimant que cela peut «contribuer à faire reconnaître la nocivité de ces produits.»



### VAUD LE PIONNIER

Vaud est le premier canton romand à avoir légiféré à ce sujet. Le 1er janvier 2006, le canton a décidé d'interdire la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans. Et est favorable à une extension de cette réglementation à toute la Suisse car cela faciliterait son application. En pratique, c'est le vendeur qui doit s'assurer que les acheteurs sont majeurs. Des achats tests ont montré que la situation s'améliore. En 2007, seuls 14% des vendeurs refusaient la vente à un mineur, en 2009, ils étaient déjà 18%.



Age à partir duquel on peut acheter du tabac  
pas de limite d'âge dès 16 ans dès 18 ans

### FRIBOURG ÂGE CRITIQUE

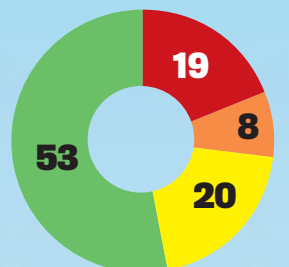
Fribourg a emboîté le pas aux Valaisans en interdisant depuis janvier 2009 la vente de tabac aux moins de 16 ans. La Direction de la santé se montre favorable à l'augmentation de la limite à 18 ans, car il s'agit d'un âge critique: «80% des fumeurs ont commencé avant 18 ans. Or on sait que les personnes qui n'ont encore jamais fumé avant cet âge ont un risque moindre de devenir fumeurs.» Comme en Valais et dans le canton de Vaud, le vendeur qui contrevient à la loi encourt une amende (jusqu'à 20 000 francs, 50 000 francs en cas de récidive), le jeune, quant à lui, ne risque rien.

### VALAIS SIGNAL CLAIR

Depuis janvier 2008, le Valais a interdit la vente de tabac aux moins de 16 ans. Pour Jean-Bernard Moix, directeur de Promotion Santé Valais, relever cette limite à 18 ans est une bonne chose, même si «l'interdiction en elle-même a relativement peu d'impact sur le nombre de fumeurs, note-t-il. En revanche, elle constitue un signal clair de la société qui rappelle aux jeunes que le tabac est un produit dangereux.» Le plus efficace pour diminuer le nombre de fumeurs est notamment d'interdire la pub dans les lieux publics, ce qui est le cas en Valais. ■

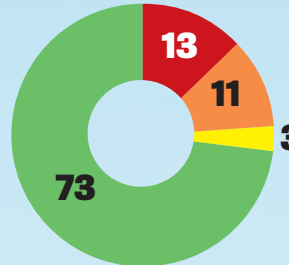
Anne Hemmer

Proportions de fumeurs en 2010, de 14 à 65 ans



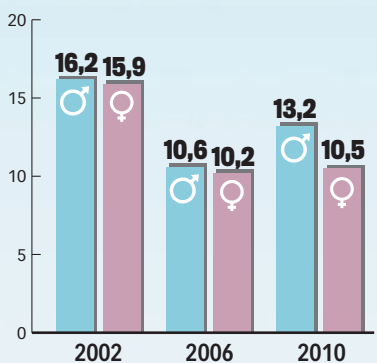
■ Fumeurs quotidiens  
■ Fumeurs occasionnels  
■ Ex-fumeurs  
■ Jamais fumé

Proportions de fumeurs en 2010, de 14 à 19 ans



■ Fumeurs quotidiens  
■ Fumeurs occasionnels  
■ Ex-fumeurs  
■ Jamais fumé

Evolution de la consommation journalière de tabac chez les écoliers de 15 ans en %



nales. «Nous prévoyons aussi d'adapter progressivement nos machines dans le canton de Genève, même si aucune loi ne l'exige», explique Christophe Berdat, responsable des affaires politiques chez BAT.

### GARE À LA MESURE «ALIBI»

Les milieux de la prévention trouvent positive la volonté d'unifier à 18 ans l'âge limite pour l'achat de tabac. «Cette mesure, ne doit pas être un alibi pour ne rien faire d'autre», tempère Michel Graf, directeur d'Addiction Info Suisse. Il plaide pour

un contrôle plus rigoureux par la police du commerce. En 2009, des achats tests réalisés dans le canton de Vaud ont révélé que 82% des commerces étaient disposés à vendre du tabac aux adolescents malgré l'interdiction. Verena El Fehri, directrice de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme, souhaite carrément interdire les automates à cigarettes. «Il faut rendre beaucoup moins accessible ce produit dangereux. Aujourd'hui, il est plus facile de trouver

du tabac qu'un litre de lait. C'est inadmissible.»

En attendant, la consommation de tabac chez les mineurs paraît stable ces dernières années. «Une conséquence notamment de la limitation de la publicité», estime Verena El Fehri. La spécialiste ne s'attend cependant pas à un effondrement de leur consommation. «Les adultes doivent donner l'exemple, c'est très important. S'ils fument moins, les jeunes suivront.» ■

Simon Koch

**LE DÉBAT DU «MATIN»**  
www.lematin.ch/debat  
ou par SMS (envoyez LM CIG au 700 (20 ct./SMS))

**FAUT-IL INTERDIRE LA CIGARETTE À TOUT LE MONDE?**